

INVENTIVA

Société anonyme au capital de 2.077.074,75 euros

Siège social : 50, rue de Dijon, 21121 Daix

537 530 255 R.C.S. Dijon

(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société vous informe, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du même Code concernant les options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aux termes de la 61^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 décembre 2024, votre Conseil d'administration s'est vu consentir l'autorisation de décider, pour une durée de trente-huit (38) mois expirant le 11 février 2028, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux (l'"**Autorisation n°1**"). Cette résolution a été renouvelées par anticipation lors de l'assemblée générale mixte du 27 novembre 2025 au titre de sa 4^{ème} résolution (l'"**Autorisation n°2**").

1. Options attribuées en 2025 aux mandataires sociaux

Par décision du 2 décembre 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de faire usage de l'Autorisation n°2 et d'attribuer 6.000.000 options de souscription d'actions de la Société (les « **SO 2025-2** »), à Monsieur Andrew Obenshain (le « **Bénéficiaire** »), Directeur général, pour un prix d'exercice par SO 2025-2 correspondant à la moyenne du cours de clôture de l'action cotée sur Euronext Paris au cours des vingt jours de bourse précédant la date d'attribution, soit 3,5325 euros.

La date d'attribution des SO 2025-2 est fixée au 2 décembre 2025. Les SO 2025-2 pourront être acquises par le Bénéficiaire selon les trois périodes suivantes, sous réserve du respect de la condition de présence continue :

- 2.000.000 SO 2025-2 seront acquises le jour suivant le premier (1^{er}) anniversaire de la date d'attribution, mais ne seront exerçables qu'à compter du deuxième (2^e) anniversaire de la date d'attribution ;
- 2.000.000 SO 2025-2 seront acquises le jour suivant le deuxième (2^e) anniversaire de la date d'attribution et seront exerçables dès cette date ; et
- 2.000.000 SO 2025-2 seront acquises le jour suivant le troisième (3^e) anniversaire de la date d'attribution et seront exerçables dès cette date.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif rendant compte :

- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce :

	Date de la décision d'attribution	Dates d'acquisition	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	Prix d'exercice (en euros)
Andrew Obenshain Directeur général	02/12/2025	03/12/2026 (1 ^{er} tiers) 03/12/2027 (2 ^e tiers) 03/12/2028 (3 ^e tiers)	6.000.000	3,5325 €

- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun des mandataires sociaux, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : **Néant**
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la société en levant une ou plusieurs des options détenues sur la Société ou les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : **Néant**

2. Options attribuées en 2025 aux salariés

Par décision du 10 octobre 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de faire usage de l'Autorisation n°1 et d'attribuer un million huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante (1.865.750) options de souscription d'actions de la Société (les « **SO 2025-1** »), à des salariés de la filiale de la Société (les « **Bénéficiaires** »), pour un prix d'exercice de quatre euros soixante-dix-neuf centimes (4,79 €) par SO 2025-1.

Par décision du 15 décembre 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de faire usage de l'Autorisation n°2 et d'attribuer un million cent quarante-cinq mille cinq cents euros (1.145.500) options de souscription d'actions de la Société (les « **SO 2025-3** »), à des salariés de la filiale de la Société, pour un prix d'exercice de 3,6266€ par SO 2025-3.

La date d'attribution des SO 2025-1 est fixée au 10 octobre 2025 et celle des SO 2025-3 au 15 décembre 2025. Les SO 2025-1 et les SO 2025-3 pourront être acquises sous réserve de la satisfaction d'une condition de présence continue par les Bénéficiaires selon les trois périodes suivantes :

- un tiers (1/3) du nombre total des SO 2025-1 seront acquises le jour suivant le premier (1^{er}) anniversaire de la date d'attribution, mais ne seront exerçables qu'à compter du deuxième (2^e) anniversaire de la date d'attribution ;
- un tiers (1/3) du nombre total des SO 2025-1 seront acquises le jour suivant le deuxième (2^e) anniversaire de la date d'attribution et seront exerçables dès cette date ; et
- un tiers (1/3) du nombre total des SO 2025-1 seront acquises le jour suivant le troisième (3^e) anniversaire de la date d'attribution et seront exerçables dès cette date.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif rendant compte :

- du nombre, du prix d'exercice et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :

Date de la décision d'attribution	Dates d'acquisition	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	Prix d'exercice (en euros)
10/10/2025	11/10/2026 (1 ^{er} tiers) 11/10/2027 (2 ^e tiers) 11/10/2028 (3 ^e tiers)	1.868.250	4,79 €
15/12/2025	16/12/2026 (1 ^{er} tiers) 16/12/2027 (2 ^e tiers) 16/12/2028 (3 ^e tiers)	1.145.500	3,6266 €

- du nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur la Société les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, par chacun des soixante-quatre salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé : **Néant**
- du nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires : **Néant.**

Le Conseil d'administration

Document approuvé par CA du 27/03/2026
